

Chargeant Monsieur **APLOGAN-DJIBODE Didier**,
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs(MJSL) de
l'Intérim de Monsieur **Babalola Jean-Michel ABIMBOLA**,
Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat
et du Tourisme, pour compter du Dimanche 20 Mai 2012
au Mardi 29 Mai 2012.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 Avril 2012 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour la période du Dimanche 20 Mai au Mardi 29 Mai 2012, Monsieur APLOGAN-DJIBODE Didier, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs(MJSL) est chargé de l'Intérim de Monsieur Babalola Jean-Michel ABIMBOLA, Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme, absent du territoire National.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou le 19 novembre 2012

Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS

PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2- HCJ2-CES 2-HAAC 2- PM 4- MEPN 4- SGG 4- DC/MIL 2- MINISTRES : 29,
DEPARTEMENTS 12-JO 1.